

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Janvier 2014

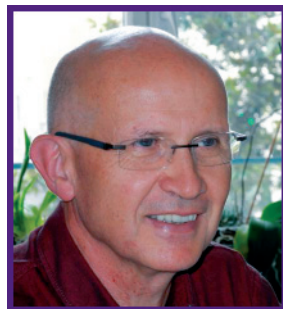
Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 Le plan d'actions 2014-2015 de la FN3S : présentation générale
Formation
Agenda
- 3 Le délégué régional FN3S
Journées d'études Lille 2014
- 4 Fichier national ADELI
Intervention du SIE Sauvegarde 95



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

Le mot du Président



Chers adhérents,

Le mois de janvier, traditionnellement consacré à la formulation des vœux, est avec le mois de septembre au début d'un cycle où s'ouvrent des perspectives en même temps que se forment pour chacun de nouvelles résolutions. Pierre Rabhi, ce sage agriculteur, écrivain et poète, écrit : « *Il ne faut surtout pas minimiser l'importance et la puissance des petites résolutions qui, loin d'être anodines, contribuent à construire le monde auquel nous sommes de plus en plus nombreux à aspirer* ». Une invitation pertinente à la « politique des petits pas », et à garder confiance dans le chemin ainsi tracé pour faire bouger les choses en soi et autour de soi. Si

la FN3S pour 2014 s'emploiera pour sa part à avancer de cette manière en gardant son cap, je vous souhaite, tant personnellement que professionnellement, la réalisation de tous vos projets, y compris les plus improbables...!

Présent pour vous représenter lors des vœux de la Garde des Sceaux, permettez-moi d'en faire ici un bref écho : « *La Justice c'est vous, des femmes et des hommes qui avez choisi de mettre vos compétences, votre expérience, votre créativité, c'est-à-dire votre temps, votre énergie, votre force au service de l'œuvre de Justice* » a déclaré Christiane Taubira, avant de remercier celles et ceux qui y travaillent au quotidien. « *La Justice en sa qualité d'institution protectrice des lois et des libertés, protège, redonne espoir et renvoie la société à elle-même, à ses projets [...] La Justice contraint la société à se penser et à s'organiser parce qu'elle lui impose de voir ses progrès et ses reculs et c'est ce que vous faites chaque jour* » a poursuivi la ministre.

Il se trouve que j'ai eu l'opportunité en aparté de la remercier en votre nom, pour l'élan mobilisateur qu'elle s'efforce d'insuffler à tous les acteurs de justice, élan soutenu par une authentique pensée humaniste incarnée dans un profond respect des personnes.

Bien sûr, me direz-vous, cet échange de reconnaissance réciproque ne règle pas les difficultés auxquelles nous sommes confrontés avec à nouveau un budget PJJ 2014 en baisse et le risque pour nos services d'une inadéquation persistante des moyens par rapport à la charge qui nous incombe, et ce, quand bien même nous observons, ces derniers temps, un changement positif de climat lors de nos contacts avec la DPJJ. Pour cette administration, comme vous le savez, le temps est actuellement celui du diagnostic partagé et gageons qu'il en ressortira des propositions constructives pour notre secteur d'intervention. Le rapport du sénateur Michel, premier élément de ce diagnostic, est paru et je vous invite à en prendre connaissance sur notre site.

Vous pourrez découvrir par ailleurs, dans cet écho, la présentation du plan d'actions 2014-2015 de la FN3S avec dans les axes majeurs, la volonté d'être au plus près des préoccupations des adhérents en région, la poursuite de formations pour accompagner la mise en œuvre de la MJIE et une recherche prospective pour valoriser les compétences acquises en investigation judiciaire au profit des politiques publiques à d'autres moments clés du parcours de l'enfant.

Vous trouverez également dans cet écho, un rappel de nos rendez-vous à venir, celui du 18 mars à l'intention plus particulière des psychologues exerçant dans les SIE, celui du 10 avril pour l'ensemble des adhérents et enfin un rappel concernant nos Journées d'Études de Lille des 4, 5 et 6 juin dont le thème touche au plus près de nos pratiques.

Bonne lecture et à très bientôt,

Michel FOLLIOT
Président de la FN3S

LE PLAN D' ACTIONS 2014-2015 DE LA FN3S : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Depuis deux ans la fédération a fait le choix de structurer et de développer ses actions sur des axes stratégiques repérables par l'ensemble des premiers concernés (adhérents et administrateurs) mais aussi par ses partenaires institutionnels. Au-delà de sa lisibilité interne et externe, l'intérêt d'une telle démarche pour la FN3S réside dans ce qu'elle permet à la fois de délimiter de manière précise son champ d'actions et ses principaux objectifs en cohérence avec les moyens dont elle dispose, de définir des priorités en fonction de besoins identifiés et de répartir au sein du conseil d'administration les responsabilités de chacun. Enfin, ce texte support constitue en lui-même un outil-bilan, utile à l'évaluation des actions menées et au développement de nouvelles orientations.

C'est ainsi que dans les réajustements que présente le plan d'actions 2014-2015, se dégage, entre autres, une orientation spécifique (axe 2) pour renforcer la présence de la FN3S en région. C'est là que se jouent en effet, pour une grande part, sa représentativité et sa légitimité. Il est essentiel que chaque administrateur se sente investi dans son rôle de délégué régional, de ce lien permanent à entretenir avec les adhérents engagés sur le terrain pour mieux les représenter dans les instances consultatives ou décisionnelles des administrations tutélaires (axe1).

Dans ce plan, a été reconduit par ailleurs (axe 3), au vu de l'intérêt qu'il suscite, le projet de formation concernant la MJIE considérant que la fédération constituait un pôle d'accompagnement pertinent pour l'ensemble des professionnels concernés par l'investigation et cette mesure en particulier. Ces actions de formation viennent ainsi compléter les autres temps forts incontournables de ressourcement que constituent les journées adhérents et les journées d'études annuelles.

Mais, et c'est sans doute au travers de l'axe 4 qu'un tournant dans l'aventure associative de la FN3S se dessine. L'une de ses préoccupations majeures est aujourd'hui de diversifier son champ d'actions ou plus précisément de travailler à la valorisation des compétences acquises en investigation judiciaire pour les mettre au service des politiques publiques notamment dans le champ administratif de la protection de l'enfance.

AXE 1 : REPRÉSENTER LES SERVICES ET LES PROFESSIONNELS DE L'INVESTIGATION

- 1 : Participer aux instances nationales de concertation de la DPJJ
- 2 : Participer aux instances (inter)régionales de concertation de la PJJ

AXE 2 : ACCROÎTRE NOTRE PRÉSENCES EN RÉGION AU PLUS PRÈS DE NOS ADHÉRENTS (ou/et services d'investigation)

- 3 : Mettre en place des délégués régionaux FN3S
- 4 : Participer aux instances (inter)régionales de concertation de la PJJ
- 5 : Participer aux instances régionales de la CNAPE
- 6 : Organiser des réunions des adhérents en région
- 7 : Proposer des formations décentralisées sur la MJIE

AXE 3 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SUR L'INVESTIGATION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- 8 : Organiser des journées des adhérents
- 9 : Organiser des journées d'études annuelles
- 10: Proposer une formation nationale sur la MJIE à destination des professionnels
- 11: Répondre aux besoins des adhérents (projet de service, fonctionnement interdisciplinaire)

AXE 4 : DIVERSIFIER NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

- 12: Se positionner comme lieu ressources sur l'investigation au pénal, l'évaluation ou investigation administrative, les enquêtes JAF

AXE 5 : CONSTRUIRE ET CONSOLIDER NOS ALLIANCES

- 13: Consolider notre participation à la CNAPE
- 14: Développer des coopérations avec d'autres mouvements et fédérations (CNAEMO, UNIOPSS, Citoyens et Justice...)

AXE 6 : DÉVELOPPER NOTRE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

- 15: Faire vivre notre site internet
- 16: Consolider « L'Echo de la fédé » (parution, contenu...)

Michel FOLLIOT, Président
Denis BENAINOUS, Vice-Président



FORMATION

FORMATION MJIE

13 ET 14 MARS 2014 À BORDEAUX
(locaux de l'AGEP)

• Une nouvelle session de formation à la MJIE sera programmée courant mai sur Paris.

• Des formations sur d'autres thèmes sont à l'étude.



AGENDA

18 MARS 2014 (ASIEM PARIS)

JOURNÉE THÉMATIQUE DES ADHÉRENTS

« L'intervention du psychologue dans le cadre d'une MJIE – Échange sur les pratiques »

• **10 AVRIL 2014 (ENCLOS REY PARIS)**

JOURNÉE NATIONALE DES ADHÉRENTS

« DE L'ADMINISTRATIF AU JUDICIAIRE... DE L'INVESTIGATION A L'ÉVALUATION :
Quelles pratiques et quels enjeux pour les services d'investigation »

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL FN3S

L'activité de la FN3S dans les régions repose sur la disponibilité et le dynamisme des administrateurs selon leur lieu d'implantation professionnel. Pour renforcer notre présence, favoriser notre connaissance mutuelle, permettre une bonne circulation des informations, le Conseil d'Administration de la FN3S a choisi le développement de cette activité régionale comme orientation stratégique prioritaire. C'est pourquoi nous voulons préciser dans cet Echo à l'attention de nos adhérents, ce que recouvre le rôle d'administrateur en tant que « délégué régional ».

Cette délégation est assurée par un binôme d'administrateurs identifiés l'un comme titulaire, l'autre comme suppléant. Dans les régions où n'est présent qu'un seul administrateur, celui-ci est invité à coopter un adhérent de sa région, volontaire pour assumer cette délégation puis de soumettre sa candidature à une validation du CA.

La mission du délégué régional se décline en cinq termes : connaître, transmettre, représenter, animer, repérer.

1. **Connaître** et se faire connaître

Pour que la FN3S puisse s'affirmer comme représentant l'ensemble des services d'investigation, adhérents ou non, il est nécessaire qu'elle s'appuie sur une bonne connaissance des services et de leur activité. La connaissance de l'activité des services du secteur public est également nécessaire pour obtenir une vision précise de la répartition SP/SAH.

Par ailleurs, pour construire un travail partenarial nous devons établir des liens privilégiés avec les représentants des autres fédérations au niveau régional, au sein des instances où notre fédération a une place à tenir (DIRPJJ) ou un travail de réflexion à mener (CORAPE).

Enfin, les diverses instances existantes au niveau territorial et départemental (SP-SAH, CG-PJJ-SAH-Juges, etc.) sont à inventorier pour rendre compte de la réalité du travail de concertation.

2. **Représenter**

Le délégué régional ou son suppléant représentent la FN3S dans les instances officielles et le cas échéant, dans les commissions d'appel à projet. Il se réfère dans ces réunions aux positions de la fédération validées lors des CA ou aux questionnements en cours déclinés au plan des réalités locales.

3. **Transmettre**

Le délégué régional est engagé dans une double transmission : celle d'une information auprès des adhérents des thèmes ou sujets abordés lors des CA et vice versa celle d'une information auprès du CA des préoccupations ou questions que les adhérents lui communiquent.

4. **Animer**

Les délégués animent au moins une fois par an des journées régionales afin de produire du lien entre les adhérents d'une même région, d'échanger sur la situation des services ainsi que les évolutions perçues dans la région. Ces journées peuvent également s'ouvrir à des services non-adhérents et favoriser notre notoriété.

5. **Repérer**

Un repérage par le délégué des besoins des services et de leurs évolutions dans une région et au travers des divers contacts entretenus avec ceux-ci peut déboucher sur des propositions de formation à l'échelle régionale.

*Annick POURCHEL et Dominique GAUNET
Administrateurs référents de la vie en région*

JOURNÉES D'ÉTUDES LILLE 2014

4, 5 et 6 juin 2014

à Villeneuve d'Ascq

Le programme définitif est en cours de finalisation. Nous sommes d'ores et déjà assurés de la participation à ces journées d'études de :

M. Roger Vicot, *vice-président du Conseil Général du Nord*

Mme Anne Devreese, *directrice Générale de la SPReNE*

M. Dany-Robert Dufour, *philosophe, professeur en sciences de l'éducation à Paris 8*

Mme Maria Maïlat, *anthropologue, directrice d'ARTEFA*

M. Jean-Jacques Yvorel, *historien et directeur de recherches à l'ENPJJ*

Mme Catherine Koenig, *historienne d'art*

M. Roland Coutanceau, *psychiatre, criminologue*

Mme Karen Sadlier, *docteur en psychologie clinique*

Mme Nadège Séverac, *sociologue, chargée d'études à l'ONED*

Mme Marie Derain, *défenseuse des enfants*

Mme Audrey Ringot, *présidente de l'APMF*

M. Edouard Durand, *juge des enfants*

M. Jean-Luc Rongé, *directeur de publication du Journal du Droit des Jeunes*

Et sous réserve de :

Mme Pierrine Robin, *maître de conférences en sciences de l'éducation*

Mme Catherine SULTAN, *directrice de la DPJJ*

Toutes les informations sur le déroulement de ces journées seront détaillées dans le programme définitif qui devrait vous parvenir en février 2014.

FICHER NATIONAL ADELI

ADELI : Automatisation Des Listes

Des services adhérents se questionnent sur la nécessité que certains de leurs personnels soient inscrits au fichier national ADELI. Cette question semble traverser actuellement nos services.

La réponse est clairement oui et depuis longtemps.

Afin de respecter le code de la Santé Publique et celui de l'Action Sociale et des Familles, (arrêté du 27/05/1998), il est nécessaire que certaines professions soient inscrites dans le répertoire des professionnels ADELI. En ce qui concerne nos services, ce sont les médecins psychiatres, les psychologues et les assistants de service social ; il pourrait également s'agir de puéricultrices, d'infirmières... En un mot de toutes les professions médicales, paramédicales et sociales. **Il est à noter que les éducateurs spécialisés ne sont pas concernés par cette obligation.**

L'obligation revient donc aux professionnels eux-mêmes de faire enregistrer leur diplôme au sein du répertoire ADELI auprès de l'ARS de leur département afin de figurer sur « la liste départementale publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et diffusée aux fins d'information du public ».

En effet, des familles sont en droit de vérifier que tel professionnel (cité ci-dessus) intervenant par exemple dans une MJIE, est bien titulaire du diplôme qui lui permet d'exercer.

À cette fin, il pourrait donc être conseillé d'inscrire sur la première page des rapports des psychiatres, des psychologues et des assistants sociaux intervenant en MJIE leur numéro ADELI.

Nous sommes un certain nombre à avoir dû répondre de ce manque vis-à-vis d'usagers (à l'époque en enquête sociale et en IOE) et qui étaient dans leur plein droit. Vous remarquerez que les documents provenant d'un médecin (ordonnance, certificat...) comportent leur numéro d'inscription.

Il paraît souhaitable dans le respect de la législation et du droit de l'usager de se conformer à cette obligation qui ne comporte en soi aucune difficulté de mise en œuvre.

Nadine DELCOUSTAL, Administratrice

INTERVENTION DU SIE SAUVEGARDE 95

AUX TROISIÈMES JOURNÉES TERRITORIALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, AVEC LE CLUB ASE DU RÉSEAU IDEAL – 21 ET 22 NOVEMBRE 2013

Dans le cadre d'un colloque sur les 0-6 ans par le club ASE du réseau Idéal Connaissances(*), la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a co-animé avec un Conseil Général un atelier sur les enjeux des pratiques de l'évaluation des 0-6 ans.

La FN3S a été sollicitée par le bureau des partenaires institutionnels et des territoires, sous-direction des missions d'éducation judiciaire et de l'éducation de la DPJJ afin qu'un service du secteur habilité de la PJJ puisse intervenir sur la méthodologie des MJIE à l'égard des jeunes enfants.

C'est à cette invitation que le SIE de la Sauvegarde 95 est intervenu dans le cadre d'un atelier qui visait à présenter des méthodologies et coopérations interinstitutionnelles susceptibles d'étayer les pratiques professionnelles, relatives à l'investigation administrative et judiciaire. La spécificité de cette tranche d'âge peut rendre complexe et délicate la conduite de l'évaluation par les professionnels notamment lorsqu'il faut envisager une séparation. Aussi, les questionnements se sont orientés dans ce service sur

la possibilité de favoriser au plus tôt une réponse adaptée aux besoins du jeune enfant et de prendre en compte toutes les ressources de l'environnement de celui-ci.

Le SIE Sauvegarde 95 a ainsi décliné un processus opératoire en direction de deux tranches d'âge qu'il a définies comme les préscolaires et les scolaires, en y intégrant la manière dont s'exercent la pluridisciplinarité, les méthodes et outils utilisés et notamment, des techniques d'entretien spécifiques, des outils d'observation, l'utilisation de tests de personnalité, cognitifs, projectifs et du développement de l'enfant.

Aussi, nous vous invitons à prendre connaissance de la totalité de cet exposé de qualité, disponible sur le site www.fn3s.fr dans la rubrique « PUBLICATIONS »

(*) réseau de professionnels développant l'échange de savoir-faire entre les différents services de l'ASE de Conseils Généraux adhérents

Sabine CORIOU, Administratrice

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Michel FOLLIOU, Denis BENAINOUS, Annick POURCHEL, Dominique GAUNET, Nadine DELCOUSTAL, Sabine CORIOU, Florence DONADIER, Jacques LE PETIT

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-NANCY, escape.com@wanadoo.fr